

Editorial : Pour la rentrée, quel est le menu ?

...et le changement, c'est quand ?

En **entrée** : le coût du travail, suivi d'un **plat de choix pour le MEDEF** l'augmentation de la CSG, sans attendre l'indigestion vous reprendrez un peu de gaz à + 2 % (c'est peut-être seulement l'inflation mais depuis les 10 dernières années n'est-ce pas 32 % d'augmentation ?), **on saupoudre ce menu de prêts à taux négatifs !** Les marchés financiers seront rassurés, ils seront même confiants ! Encore plus qu'avant ? une meilleure capacité à gérer la crise ? **des gages suffisamment éloquents pour s'inscrire dans le capitalisme triomphant ?**

Il est vrai la méthode a changé : fini les faux travailleurs et le 1er mai que la droite sortante a tenté de dénaturer. Mais n'y a-t-il pas une tentative d'enfermer les salariés dans une culture de la négociation sociale en rêvant de cogestion et de coresponsabilité pour partager des miettes ?

Mais on nous dit que les comptes sociaux sont en déficit ! La question n'est pas analysée sous tous ses aspects alors que **la solution est déjà trouvée : transfert des cotisations patronales (maladie, famille...) sur la CSG**, alors que le patronat n'a cessé de bénéficier d'exonérations fiscales sur les cotisations sociales.

Revenons sur le début de l'été, évidemment pas pour parler de la météo, mais de **la conférence sociale**.

On y a parlé compétitivité, coût du travail, presque un consensus sur la réduction des charges patronales, et une augmentation de la CSG payée par les salariés, une conférence sociale qui s'achève, dans

un climat serein : n'y a-t-il plus d'opposition entre patrons et salariés ?

Pourtant **le gouvernement AYRAULT supprime la TVA sociale à la mode SARKOZY mais la remplace par l'augmentation de la CSG : y a-t-il plus de justice ?** Quand on sait que cette CSG pèse sur 12 % des revenus du capital, tout le reste : 88 %, sur les revenus du travail !

Il est vrai que lors de cette conférence sociale

SOLIDAIRES n'a pas été invité à l'ensemble des tables rondes, **comme l'a dit Annick Coupé « peut-être dérangeons nous un peu... »** qui parle vraiment de partage des richesses aujourd'hui ?

L'augmentation du SMIC de 2 %, est-ce de la part du gouvernement AYRAULT **un signe vers les bas salaires ?** Le respect des engagements de campagne se limiteront-ils à s'attaquer aux dépassements

d'honoraires de certains professionnels de santé ? Certes, ils seront complétés par les embauches d'enseignants (mais en réduisant drastiquement ailleurs dans d'autres ministères et collectivités locales) **ce n'est pas ce que nous attendions !**

Bonne lecture de ce journal, et notamment sur les revendications qu'elles soient nationales ou locales, car au Conseil général de la Seine Saint-Denis les attentes sont fortes, nécessaires et, un enjeu pour le nouveau président !

Michel BORG

Secrétaire général du syndicat



Dans ce numéro :

- Édito: P 1
- du national au local P 2
- Rendez-vous des élus CDOS - CTP P 3
- Le DGS « manager de l'année » recrutement accrochez vous ! p4
- logement d'urgence, le 115 en panne NON aux fermetures chez PSA ! P5
- Salariés du CG 93, comment vous vivez votre travail P6

Du national au local, des faits et des revendications :

1. Cet été quelques annonces remarquées :

- Didier LOMBARD ex-PDG de France Télécom mis en examen pour harcèlement moral sur plainte de SUD-Ptt : rappelons qu'à France-Télécom il y a eu 35 suicides, la suppression de 22 000 postes, on voit comment ce PDG avait redressé l'entreprise, généré des ressources pour la désendetter !
- Les emplois détruits : 2 500 chez SANOFI, les salariés de DOUX... en voilà du boulot pour le ministre du redressement productif.
- PSA : 8 000 emplois qui vont disparaître mais il faut multiplier par 3 en tenant compte des sous-traitants, où sont passés les centaines de millions d'€ versés par l'Etat pour maintenir les emplois ?

Après les agences de notation qui ont obligé à l'austérité en Grèce, en Espagne... c'est **maintenant la mise en place du classement des pays en fonction de leur compétitivité.**

Ainsi les agences vont aider à **baisser le coût du travail : la mécanique capitaliste est bien huilée**, les attaques sont programmées sur plusieurs années : va-t-on les laisser gagner encore ? Va-t-on vers un marché du travail plus flexible à la mode allemande ?

2. Le changement :

Pas pour le capitalisme, **le pacte de croissance** adopté au sommet européen **c'est tout ce que l'on veut mais pas la victoire des salariés** : relancer l'économie ? Mais avec combien de milliards pour les banques ? C'est encore la compétitivité, c'est-à-dire accélérer le libéralisme, les secteurs comme l'énergie, les transports, les services postaux encore plus sacrifiés aux appétits du libre-échange :

- Transférer les cotisations des patrons vers les salariés,
- Poursuivre la réforme des retraites,
- Assouplir les conditions de licenciements,
- Limiter les hausses du salaire minimum...

C'est donc la feuille de route de l'Europe pour l'Etat français, François HOLLANDE va-t-il s'y conformer ? Pour échapper au dilemme et ne pas porter la responsabilité, **François HOLLANDE veut faire adopter, par le Parlement, ce pacte budgétaire imposé par le sommet européen** fin juin, à nous d'imposer un référendum. **Avec 55 % en 2005 nous avons dit NON au traité constitutionnel Européen** (le TCE) contre l'UMP et le PS qui appelaient à voter oui, obtenir un référendum ce serait l'exigence d'un large débat national avec tous et pas en cercle restreint dans une conférence sociale bien consensuelle.

Pour signer la pétition suivre le lien :

<http://www.france.attac.org/lettre-ouverte-francois->

3. Localement au Conseil général :

SUD a demandé le plus rapidement possible **une rencontre avec le nouveau président du Conseil général**, nous ne souhaitons pas attendre les difficultés collectives, les situations individuelles de collègues qui souffrent...

Nous demanderons au nouveau président de vraiment mettre à plat les critères de promotion avec, notamment, la mise en place **d'une CAP locale**, une participation plus importante au **subventionnement de la mutuelle pour tous** comme la loi le permet désormais, une augmentation du **financement du CDOS** (notre comité d'entreprise ne peut plus être le gestionnaire d'un nombre toujours très limité des propositions en faveur des agents et de leur famille), plus de **transparence dans les organigrammes** et dans leur traduction en termes de cadres d'emplois lors de la présentation du tableau des emplois en CTP, **la maltraitance par certaines hiérarchies** et les conséquences en termes d'arrêts de travail (eux-mêmes pas toujours suivi avec attention donc des agents à demi traitement..), les **inégalités entre agents de l'administration et certains agents du cabinet** (promotions devant les autres, régime indemnitaire plus élevé...), des contrats de **non titulaires dans les collèges qui sont embauchés jusqu'en juillet puis renvoyés à l'ANPE et à nouveau embauchés en septembre** : c'est quoi cette flexibilité digne des pires patrons du MEDEF.

Et nous avons aussi plusieurs sujets sans réponses :

- Menaces de licenciements individuels pour des assistantes familiales de l'ASE, l'assistante familiale est sacrifiée alors qu'il s'agit bien souvent de problèmes relationnels avec certaines équipes,
- La confidentialité vis-à-vis des requêtes de la police pour les usagers des services sociaux,
- La laïcité et la stigmatisation des musulmans,
- Quel traitement des remplacements dans les collèges (courrier en commun avec SUD Education)
- Demande d'enquête administrative sur la gestion de longues maladies et accidents du travail au PPRS,



C D O S

Compte rendu de vos élus SUD : Mireille LE MERO, Pascal HARAUX, Fabien LEPETIT.

Le conseil d'administration du CDOS (CA) met en œuvre ses engagements : transparence de gestion, égalité de tous les collègues, affectation de la subvention réellement à l'activité CDOS, et de nouveaux objectifs pour le nouveau CA :

- **éditer le catalogue** rapidement pour réserver dans de bonnes conditions de payer, si besoin, en plusieurs fois.

Objectif atteint

- **obliger l'administration à assumer les frais de fonctionnement** qui pesaient sur les sommes allouées aux agents. La dernière version du logiciel de gestion, qui permettra le paiement par carte bancaire, est prise en charge par le CG.

Objectif atteint.

- **Fin des passe-droits**: les décisions sont dorénavant prises en CA, les comptes rendus sont publics, le choix des prestataires se déroule dorénavant après une mise en concurrence. Ainsi, le coût d'impression du catalogue est passé de 19 000 € à 6 000 €, la « perte » ou l'achat de billets inutilisés sont terminés, cela se chiffrait à plusieurs dizaines de milliers d'euros. La décision d'acheter ou de souscrire est prise dorénavant collectivement en CA après discussion en commission.

- **Augmentation et diversification de l'offre loisirs** : face à de trop nombreux refus, le CA a décidé de supprimer le saupoudrage des achats de places, notamment des colos : réservation de volumes importants pour une même destination. Création d'un week-end de ski organisé par le CDOS.

- **Amélioration du spectacle de fin d'année**, nous sommes nombreux à garder le mauvais souvenir des agents refoulés lors du spectacle de cirque de décembre 2011 à cause du nombre insuffisant de réservations et de la pratique de surréservation habituelle à l'ancienne majorité du CDOS.

Ces évolutions ne se déroulent pas dans la sérénité attendue et dans le respect des résultats des dernières élections de décembre 2011. Depuis plus de six mois, une partie du CA (les 5 élus CGT) refusent de participer aux réflexions et aux décisions du conseil d'administration et des commissions, rôle pour lesquels ils ont été élus.

Ils tentent de bloquer le fonctionnement de l'association en pratiquant la politique de la chaise vide, essayant par l'absence de quorum de bloquer le fonctionnement de l'association. Ces pratiques conduisent à faire reposer sur 12 élus (au lieu des 17 élus par le personnel) le travail de l'ensemble du conseil d'administration .

Vos 3 élus SUD ont renforcés leurs participations contribuant très largement à la constitution d'un front intersyndical pour faire évoluer le CDOS dans l'intérêt des agents.

Poursuivons ensemble, avec votre intervention, pour gagner une subvention de l'employeur au niveau des besoins, c'est-à-dire **1% de la masse salariale** et non comme aujourd'hui de moins de 0,2%. Ce combat ne se fera pas sans l'intervention des agents.

Votre syndicat, vos élus SUD seront, là encore, les principaux artisans d'actions unitaires, sans exclusive, pour permettre que vous preniez la parole.

Nous nous sommes adressés à l'ensemble des organisations syndicales pour demander dans l'unité un rendez vous au nouveau président du Conseil général afin d'aborder la question de l'augmentation de la subvention du CDOS afin de la porter rapidement à 1% de la masse salariale.

C T P

Compte rendu de vos élus SUD : Mervat SAAB, Véronique GRISON Michel BORG, Fabien LEPETIT.

Dernier Comité Technique Paritaire celui du 3 juillet, à l'ordre du jour :

1. La réorganisation de la Direction de l'Education et de la Jeunesse:

Les militants SUD avaient organisé des heures d'information syndicales sur le site central, mais également dans les collèges pour permettre une expression collective. Des collègues ont été désignés experts pour participer au CTP : Brahim NACER et Dominique DESRUMAUX. Ils ont pu, avec vos élus SUD, porter votre parole lors de ce CTP et notamment, pour le site central, porter le refus des agents des réductions de postes de techniciens dans les UT (ceux-ci passant de 5 à 4), de même pour les attachés .

Suite de la page 3

L'exigence d'un bureau d'étude commun à l'ensemble des UT qui, loin de déqualifier les personnels, leur permettrait d'effectuer leurs missions de «contrôle des entreprises» avec efficacité.

Nous avons rappelé aux élus les mauvaises conditions de travail en vigueur au sein de cette direction, ainsi en est-il des moyens matériels comme, par exemple, les moyens informatiques manquant, la maintenance du logiciel de suivi des interventions mais aussi les Concernant le bureau de dessin, nous avons protesté contre l'absence de recrutement d'un dessinateur et des déplorables conditions de travail des agents de cette structures.

De même concernant la situation des ATTE, leurs mauvaises conditions de travail ainsi que l'absence de volonté de la direction de faire respecter les règles communes au CG93 en ce qui concerne la gestion des personnels par les principaux et gestionnaires des collèges : donc une grande inégalité de traitement pour les collègues ATTEE.

Résultat du vote : **contre** : 3 (élus SUD), **pour** : 14 (côté employeur), **abstentions** : 13 (les autres syndicats et 2 représentants de l'employeur). Nous aurions pu obtenir une majorité s'ils ne s'étaient pas abstenus !

2 La création d'une « délégation du Développement Economique, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et de l'Innovation (DEEFI) » : le terme «délégation» désigne une nouvelle direction issue d'un découpage de la DAD. Les premières analyses se traduisaient par un avis négatif de la part de SUD. La discussion et les éléments apportés par l' élu du CG en charge de ce pôle ont apporté des réponses. Le plus important pour SUD a été l'approche exprimée par l'employeur qui s'inscrit dans une volonté de tout tenter pour intervenir sur l'emploi, s'attaquer au chômage des habitants de la Seine-Saint-Denis et apporter une valeur ajoutée sur les questions liées à l'économie sociale solidaire. Au lieu d'un vote négatif nos élus SUD se sont donc abstenus, l'enjeu ici n'étant pas sur des situations de collègues ou statutaires.



Le « manager » et le recrutement ou le règne de la clientèle...

Finis l'encadrement de type «management et performances...», imitation des fonctionnements dans les entreprises du CAC 40, «faire moderne», remplacer les notions de service public par le culte d'une certaine efficacité.

Il faut diminuer la masse salariale, du moins pour certains, ceux qui sont en charge de l'exécution du service aux usagers et de son exécution.

Pour d'autres, les contraintes budgétaires n'existent pas. Avec

le directeur général, élu "manager" de l'année 2012



le règne du DGS dans certaines directions (DSOE, DAI, etc.) où à certains échelons (direction) la crise n'existe pas, on voit même des postes de directeurs (trices) adjoints(es) fleurir dans des directions avec de petits effectifs (DEIP). Le DGS ne nomme pas forcément des gens compétents, mais des gens en qui il a confiance !

La création des postes «administrateurs» a été multipliée par 4 et contrairement à l'agent de base, **ces personnels bénéficient d'un régime indemnitaire poussé au maximum. Pour eux pas de commission de recrutement mais la décision du chef !**

Un grand nombre de ces jeunes cadres « formatés » à la sauce libérale n'ont souvent **aucunes connaissances professionnelles et aucunes expériences de l'encadrement, ils sont souvent les auteurs de très grands dégâts**, comme à la DPAPH.

Ils prennent les places des attachés et ingénieurs qui pourraient accéder à des fonctions de chefs de service. L'ensemble de l'ascenseur social s'en trouve ralenti y compris pour les techniciens et les rédacteurs.

Une nouvelle règle vient d'éclorre pour les DGA : le recrutement en famille. Ainsi la nouvelle DGA au social a pu obtenir pour son compagnon le poste de directeur de la délégation à l'économie «solidaires». Oui elle est loin la notion d'égal accès à l'emploi public, avec le «management» c'est le règne du copinage et du passe-droit.

Contre la fermeture de PSA Aulnay, le 29 avec l'Intersyndicale 93 : Sud/Solidaires, Cgt, Fs, Cfdt, Fo, Unsa : manifestons tous ensemble à partir de 14h30 à Aulnay au quartier de la Rose de Vents, place Jupiter, CC le Galion

Le 115 doit répondre

Depuis le 1er août c'est un cauchemar éveillé pour les sans-abri et les travailleurs sociaux qui les accompagnent pour joindre le 115. Le 115 a déménagé le 1er août sans prévenir les partenaires et sans anticiper les dysfonctionnements très graves de téléphonie. Aucun respect pour les sans-abri et le Conseil général qui n'a été prévenu du déménagement que le 3 août.

Qu'attendent nos élus et notre direction pour écrire sans plus attendre aux instances de tutelle du 115: la Direction Régionale Interdépartementale pour l'Hébergement et le Logement (DRIHL) jusqu'aux plus hautes instances de l'Etat ?



En effet la situation est catastrophique, le Conseil général doit faire connaître le bilan de la situation des sans-abri restés sur le carreau depuis le 1er août dans ce département (les chiffres existent).

Si des prises en charge hôtel ont été accordées pour les sans-abri sur cette période par le Conseil général, celui-ci doit exiger le remboursement des sommes engagées par le Service Des Aides Financières (SDAF).

Et le plus important, il doit obtenir l'application effective et inconditionnelle du droit à l'hébergement d'urgence pour tous les sans-abri. Rappel de la loi, c'est l'article L 345-2-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles

(CASF) : « Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence(...) »

Le Conseil général a intérêt à agir sans plus tarder pour faire connaître l'ordonnance du 10 février 2012, jurisprudence historique obtenue par l'association « Droit



Au Logement » (DAL), décision dans laquelle le Conseil d'Etat a consacré le droit à l'hébergement comme une liberté fondamentale.

C'est donc une obligation légale de répondre pour le 115 sinon il est hors-la-loi !

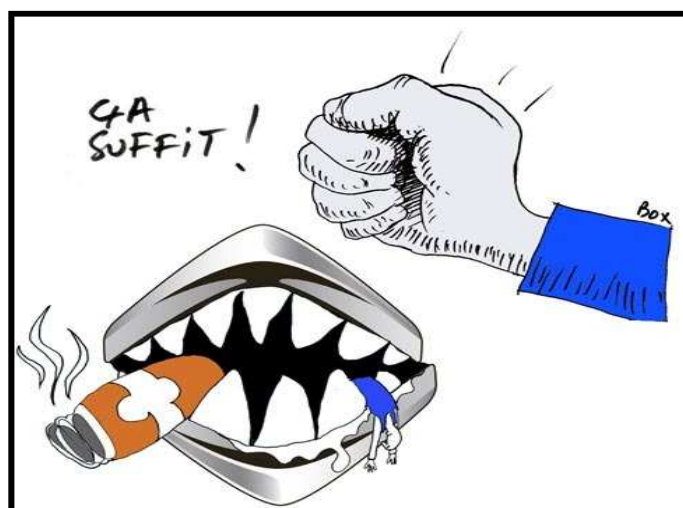
Inadmissible que « Interlogement », qui gère le 115, ait pu se retrouver seulement avec 2 écoutants pour répondre sur tout le département aux sans-abri et travailleurs sociaux. La DRIHL et les autres services de l'Etat doivent sans délai mettre à disposition de « Interlogement » les moyens nécessaires en personnels et places d'hébergement d'urgence (par exemple améliorer la centrale de réservation des chambres d'hôtel).

Des solutions existent !

LE DROIT A L'HEBERGEMENT D'URGENCE, C'EST MAINTENANT !

Boualem HAMADACHE
Assistant social

Non à la fermeture de l'usine PSA d'Aulnay, maintien de tous les emplois. Le syndicat SUD cg 93 ouvre une caisse de solidarité pour les salariés en lutte.



Salariés du CG93 : comment vivez-vous votre travail ?

Alors que les cadres de la collectivité doivent suivre des conférences sur la prévention des risques psychosociaux, ne faudrait-il pas au préalable s'émanciper de la religion du chiffre.

Ces 20 dernières années la religion du chiffre dans le domaine de la santé au travail s'est imposée. Impossible aujourd'hui d'aborder un problème de santé au travail sans aligner d'abord une série de tableau «Excel».

A bien des égards l'énergie dépensée pour produire des "camemberts" éloigne souvent les décideurs du terrain, les privant ainsi de précieuses ressources pour transformer le travail. Alors avant de se lancer dans des enquêtes, il faut bien réfléchir à l'utilisation qui en sera faite puis préserver tout au long de la démarche la confrontation des points de vue.

Par exemple : l'employeur doit considérer la prévention des Troubles Musculo-squelettiques (TMS) comme un levier d'amélioration de l'organisation du travail et non comme un problème médical individuel. Les TMS sont des symptômes d'une pathologie de l'organisation du travail.

Les TMS résultent d'une combinaison de facteurs biomécaniques (répétitivités des gestes, efforts, posture), psychosociaux et liés à l'organisation du travail.

Du côté de la souffrance au travail, les ressorts d'une véritable prévention ne se trouvent pas dans une "psychologisation" individualisée des difficultés du salarié, ni dans la reconnaissance d'un statut de victime d'un harcèlement mais dans l'ouverture d'espaces collectifs de discussion sur le travail et tout ce qui empêche de le faire bien.

Pour lutter contre les risques psychosociaux, c'est d'abord au travail et à son organisation qu'il faut s'attaquer. L'évolution des modes d'organisation et de

gestion des ressources humaines sont aujourd'hui mis en accusation. Face à la montée des risques psychosociaux il ne suffit pas de mettre en place des protocoles, de développer des formations en « coaching ». Au mieux ces actions n'ont pas d'effet sur les causes réelles. Au pire elles culpabilisent les salariés qui y ont recours et ne leur permettent pas de sortir des impasses dans lesquelles l'organisation du travail les place. Les cadres de proximité sont dans une injonction paradoxale insupportable, d'un

côté des objectifs intenable qu'ils doivent imposer à leurs équipes et de l'autre le repérage des dégâts qu'ils ont contribué à répandre.

Toute prévention sérieuse des risques psychosociaux suppose de soigner le travail, en priorité, afin de l'adapter à l'homme et non l'inverse.

Les facteurs qui ont contribué à dégrader le travail et les relations sociales font aussi

leurs effets, dans notre collectivité via des réorganisations successives qui contribuent à casser les collectifs de travail isolant les agents dans leurs missions et les privant d'une réflexion collective.

Cette remise en cause du collectif de travail est aujourd'hui au cœur de la souffrance des salariés.

Etre en permanence déranger, avoir le sentiment de ne plus arriver à faire un travail de qualité et ne pas pouvoir en parler à ses collègues, eux mêmes débordés et en concurrence sur les objectifs, enferme le salarié dans sa solitude.

Ce qui fait souffrir les salariés, ce n'est pas d'avoir trop de contraintes à gérer mais plutôt de renoncer à faire un travail de qualité dans lequel on puisse se reconnaître et qui plus est de vivre ce renoncement dans la solitude. Chacun est amené à se débrouiller seul selon ses propres critères ce qui débouche fréquemment sur des conflits du travail et même quelque fois, à tort, des conflits personnels.

Elisabeth DERAMBURE, Saliha MANADI, Véronique GRISON



Accidents du service, de mauvaises décisions du PPRS vite combattues par l'action syndicale SUD

Au cours de l'été, les militants SUD ont été contactés par des agents victimes d'accidents de service, des consignes avaient été données aux gestionnaires pour encodés les arrêts de travail en « maladie ordinaire » c'est-à-dire donnant lieu au terme de 3 mois à un salaire « à demi-traitement », l'imputabilité au travail était systématiquement contesté par l'employeur (CG93) et la Commission de Réforme systématiquement saisie. Le syndicat SUD a alerté la direction générale par courrier, un rendez vous urgent a été obtenu auprès du DGA, l'action syndicale a permis le retour à la situation antérieure